

L'appui que les deux députés de ce comté donne au gouvernement nous coûte cher. Il est temps que le peuple s'éveille. Il est temps de savoir si le gouvernement doit se laisser guider en tout par la politique, et s'il doit sacrifier les intérêts publics au intérêt de parti.

Je suis surpris de ne pas voir l'honorable député de Toronto-centre (M. Cockburn) à son siège; pourquoi n'est-il pas ici pour faire son devoir? Pourquoi ne s'occupe-t-il pas du havre de Toronto? Pourquoi va-t-il à Montréal et à Québec chercher à découvrir des fraudes, tandis qu'il a ici sous les yeux une des fraudes les plus gigantesques qui se soient jamais commises. J'ai foi dans le sentiment d'équité et les coutumes britanniques et je crois que les pratiques du genre de celle que je dénonce en ce moment, déshonorent le vieux drapeau. C'est traîner le vieux drapeau dans la boue que d'user de malhonnêteté dans le choix du site et la construction des édifices publics. Les honorables députés de la droite, qui portent haut le vieux drapeau au temps des élections, oublient le respect qu'ils lui doivent quand il s'agit de la construction des édifices publics.

M. FOSTER : Je soulève un point d'ordre. Je crains que pour l'expédition des affaires, il est nécessaire de ne pas s'écarter de la question. Il est vrai qu'il faut accorder aux députés une certaine latitude, mais je crois que l'honorable député va bien au delà des bornes d'une latitude raisonnable.

M. LANDERKIN : Je crois que l'honorable ministre a raison de soulever une question d'ordre; il ne devrait pas nous donner de latitude. Il nous a dit que le revenu d'un bureau de poste était de \$2,900, alors que ce n'était que \$200; mais maintenant, il ne veut pas nous accorder un peu de latitude; il faut que nous bornions nos remarques à l'item même. Il ne veut pas me permettre de dire un mot du député de Toronto-centre et du but de son voyage à Québec.

L'ORATEUR-SUPPLÉANT : A l'ordre !

M. LANDERKIN : C'est qu'il y a là un état de choses lamentable; ce n'est pas pour s'occuper de nos subventions aux chemins de fer qu'il est allé là-bas....

L'ORATEUR-SUPPLÉANT : A l'ordre !

M. LANDERKIN : Deux millions de piastres ont été volées dans les travaux de Québec. Et quand je veux parler de cela, on me rappelle à l'ordre.

M. DEWDNEY : A l'ordre ! Si l'honorable député veut parler de vols et de concussionnaires, il ferait mieux de le faire tout de suite et de proposer pour cela l'ajournement du débat.

M. LANDERKIN : Je ne serais pas surpris que le ministre de l'intérieur en eût pour son compte avant que nous eussions fini de nous occuper de lui, et nous n'avons pas encore fini. Quand nous aurons fini, il ne demandera pas d'enquête. Je reviens à l'item et je dis que c'est le devoir de la chambre de voir à ce que l'argent du public soit dépensé dans l'intérêt du peuple. Cet argent ne doit pas être dépensé par des concussionnaires, ni pour des concussionnaires, ni pour fortifier un gouvernement qui se maintient au moyen des concussionnaires. Il doit être dépensé dans l'intérêt public et dans l'intérêt public seulement.

M. LANDERKIN.

L'ORATEUR-SUPPLÉANT : A l'ordre ! Je crois que nous n'aurons jamais fini d'adopter les estimations si, à chaque item on fait des discours sur la politique générale du gouvernement. Il y a une proposition soumise au comité; l'honorable député de Wellington-nord (M. McMullen) a proposé que l'item, qui se rapporte à la construction d'un édifice public à Dartmouth soit biffé. Je prierais les honorables députés de s'attacher autant que possible à la question et de s'abstenir de toute longue digression.

M. CASEY : Il est conforme à l'ordre lorsqu'on discute sur un item de dire, que cette item forme partie de la politique condamnable du gouvernement.

M. FOSTER : A l'ordre !

M. CASEY : Je parle sur la question d'ordre qui a été soulevée par l'Orateur-suppléant. L'honorable député de Grey (M. Landerkin) était tout à fait dans l'ordre quand il parlait de la politique du gouvernement au sujet de cet item, et qu'il se demandait si cette dépense ne constitue pas une manœuvre de corruption. Si l'honorable député pense, lui, que cela constitue une manœuvre corruptrice et que pour cette raison, il demande qu'on biffe l'item, il est parfaitement dans l'ordre. Je ne crois pas qu'il est convenable que l'Orateur-suppléant interrompe un député.

L'ORATEUR-SUPPLÉANT : A l'ordre ! L'honorable député n'a pas le droit de méconnaître l'autorité du président.

M. CASEY : Je discute une question d'ordre.

L'ORATEUR-SUPPLÉANT : Je vous rappelle à l'ordre, car le point d'ordre a été décidé. J'ai dit que l'honorable député n'avait pas le droit de parler des scandales de Toronto et de Québec au sujet de cet item, et d'interpeler le député de Toronto-centre.

M. CASEY : J'appelle l'attention de la chambre sur le fait que mon honorable ami n'était nullement hors d'ordre.

L'ORATEUR-SUPPLÉANT : A l'ordre !

M. FORBES : Je désirerais dire quelques mots pour justifier les dépenses qu'on veut faire dans les provinces maritimes, l'une desquelles est celle qui a trait au bureau de poste de Dartmouth. Ce crédit a été voté par le parlement. Il n'y a pas de principe général de suivi dans les dépenses qui se font pour les édifices publics; cependant, des dépenses de cette nature ont été faites à maintes reprises dans la Nouvelle-Ecosse. Il y en avait qui étaient nécessaires et à propos. Mais il y a des comtés dans lesquels le gouvernement n'a fait faire aucuns travaux et qui, cependant, ont mérité d'en avoir autant que les autres.

Dans certains cas, s'il est convenu qu'un comté doit donner une somme déterminée de revenu pour avoir droit à des édifices publics, il y aurait lieu de s'opposer à des demandes de crédit, mais dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un crédit qui a déjà été voté et je ne vois pas pourquoi nous ne construirions pas ce bureau, pour la chambre a déjà décidé de le construire. En consultant les rapports, on peut voir qu'Annapolis, qui a un édifice public, ne rapporte que \$2,300 de revenu annuel. Que le montant total des mandats d'argent émis dans ce bureau est de \$24,000 et le montant total des mandats payés \$19,000. Dartmouth donne un revenu